## CONSEIL MUNICIPAL DE VOUZAN

### COMPTE-RENDU SEANCE DU LUNDI 12 JUIN 2017

L'an deux mille dix-sept, le douze juin, à vingt heures,

Le Conseil Municipal de cette commune, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu ordinaire de ses séances, à la Mairie, sous la présidence de Madame Jacqueline LACROIX, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Date de convocation du Conseil Municipal : 19 mai

**Présents**: Mme Evelyne DOUILLARD, Mme FONTANEAU Yvette, M. GEARDRIX Christian, M. GUILLAUME Thierry, M. HUREAU Thierry, M. LACOUTURE Alain, Mme LACROIX Jacqueline, M. LEGER Pierre, Mme LEMOUZY Joëlle, Mme MOUNIER Marie, M. RÉMOND Jean.

Absents excusés : M. DUMAS Gérard, Mme JOLY Hélène, M. JOLY Steve (pouvoir à M. Pierre LEGER) M.

PATENOTRE Romane (pouvoir à Mme Yvette FONTANEAU)

Assistait aussi Madame Nathalie MONTIGNY, Secrétaire Auxiliaire. Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

Monsieur Pierre LEGER a été nommé secrétaire.

Il est ensuite procédé selon l'ordre du jour.

## Approbation du procès verbal de la réunion du Conseil du 9 mai 2017

Pour: 11

Contre: 1

Abstention: 1

Monsieur Jean REMOND pose la question du bien fondé de la Commission d'appel d'offres étant donné le seuil européen de 5 225 000 € pour les travaux. Mme le maire propose un vote au Conseil municipal.

- Pour: 8

- Contre: 3

- Abstention: 2

Le Conseil municipal décide de voter pour la mise en place de la Commission Appel d'Offres.

#### Objet: Commission d'appel d'offres

Madame le Maire expose :

En application de l'article L.1414-3 du CGCT modifié par la loi n°2016-1691 du 9 décembre 206 – art. 39, il est constitué une commission d'appel d'offres à caractère permanent. Lorsqu'il s'agit d'une commune de moins de 3 500 habitants, la Commission d'Appel d'Offre est composée de son maire, et par 3 membres du conseil municipal. L'élection des suppléants est réalisée selon les mêmes modalités en nombre égal à celui de membres titulaires. Peuvent s'ajouter aux membres ayant voix délibérative certains membres à voix consultative tels que le comptable de la collectivité ou le représentant du ministre chargé de la concurrence sur invitation du président de la commission. Cette dernière est présidée par Madame le Maire.

Après délibération et à la majorité des membres présents, sont élus :

- Titulaires

M. Thierry HUREAU
M. Christian GEARDRIX
Mme Evelyne DOUILLARD

Pour: 12 - Contre: 0 - Absention: 1

- Suppléants

Mme Marie MOUNIER
M. Alain LACOUTURE
M. Pierre LEGER

Pour: 12 - Contre: 0 - Absention: 1

# Objet : <u>Election d'un délégué titulaire et un délégué suppléant au sein de VIA</u> PATRIMOINE

Madame le Maire expose :

Il est nécessaire d'élire un nouveau délégué titulaire et un délégué suppléant au sein de VIA PATRIMOINE.

Titulaire:

2 candidats:

- Mme Evelyne DOUILLARD
- M. Thierry GUILLAUME

Monsieur Thierry GUILLAUME est élu avec POUR : 10 - Contre : 1 - Abstention : 2

Suppléant :

2 candidats:

- Mme Evelyne DOUILLARD
- Mme Joëlle LEMOUZY

Madame Joëlle LEMOUZY est élue avec POUR: 12 - Contre: 1 - Abstention: 1

# Objet: RESILIATION DU MARCHE DE MAITRISE D'OEUVRE RELATIF A L'AMENAGEMENT DU VIEUX BOURG, DU BOURG, ET DE LA VOIE DE LIAISON (D 108) A VOUZAN

#### Madame la Maire expose :

Par délibération du Conseil municipal en date du 19 septembre 2005, le marché d'études, désigné en objet, a été attribué au groupement solidaire : Frédérique BUA architecte dplg, Abaque sarl bureau d'études techniques et Atelier Paysages eurl Bonnin, en application des articles 28-II et 74-II du Code des Marchés Publics.

Ce marché d'études comprend une tranche ferme et trois tranches conditionnelles.

La <u>tranche ferme</u>, (entièrement exécutée et réglée aux concepteurs), comprend les éléments de mission diagnostic et avant-projet pour l'ensemble de l'emprise du projet (Vieux Bourg, Bourg et voie de liaison )

La <u>tranche conditionnelle n°1</u> comprend les éléments de mission allant du *projet* à la *réception des travaux* pour le Vieux Bourg.

La tranche conditionnelle n° 2 comprend les mêmes éléments de mission que ci-dessus pour le Bourg.

La <u>tranche conditionnelle n°3</u> comprend les mêmes éléments que ci-dessus pour la voie de liaison entre le Bourg et le Vieux Bourg.

Le marché de maîtrise d'œuvre est régi par le Cahier des Clauses Particulières (CCP), pièce constitutive du marché et comprend un acte d'engagement (AE) fixant la rémunération et les engagements financiers du groupement de maîtrise d'œuvre.

Par délibération en date du 2 février 2009 le Conseil municipal :

- valide le dossier d'avant-projet et autorise son règlement
- approuve les propositions d'aménagement du Vieux Bourg pour un montant de travaux estimé à 118 275,00 € HT soit 105 000,00 € HT valeur juillet 2005 du marché de base.
- confirme l'abandon des tranches conditionnelles n°2 et n°3.
- autorise le Maire à lancer les études de la tranche conditionnelle n°1.

Par délibération en date du 11 mai 2015 le Conseil municipal :

- valide le dossier projet du Vieux Bourg
- approuve les propositions d'aménagement du Vieux Bourg pour un montant de travaux (hors bande de roulement) de 191 916,50 € HT valeur mai 2015

En ajoutant la bande de roulement, faisant partie intégrante des travaux à mettre en œuvre, le coût total des travaux estimés par la maîtrise d'œuvre, est de 232 746,50 € HT valeur mai 2015, (dévalorisé en valeur du marché de base juillet 2005 : 178 760,75 € HT) soit un dépassement de 70% environ de l'estimation initiale du marché de base.

Ce dépassement n'est pas pénalisable en soit, car résultant d'un accroissement de la masse des travaux et de demandes particulières du Service départemental de l'architecture, il n'en demeure pas moins incompatible avec la jurisprudence constante en matière de marchés publics qui stipule qu'un avenant ne peut pas bouleverser l'économie d'un marché.

En conséquence il y a lieu, en application de l'article 30 et suivants du CCP, de résilier le marché de maîtrise d'œuvre sus-désigné.

Après en avoir délibéré le Conseil municipal, décide :

- de résilier le marché de maîtrise d'œuvre sus-désigné conclu avec le groupement solidaire Bua-Abaque- Atelier Paysages.
- d'autoriser Madame la Maire à ouvrir une négociation avec le groupement de maîtrise d'œuvre pour la rémunération des études engagées, en solde de tout compte.

Ont voté: pour: 13

contre: 0

abstention: 0

### Objet: SUBVENTIONS 2017

Madame Le maire expose :

Lors de la séance du 25 Avril 2017, une ligne globale de 3.000,00 € avait été affectée au compte 6574.

Après discussion, le Conseil décide d'attribuer les subventions suivantes :

M. Christian GEARDRIX, Président du Comité des Fêtes n'a pas part au vote concernant la subvention accordée au Comité des Fêtes.

Associations	Montants	Votes
	proposés	
Comité des fêtes	150 €	Pour: 11/12 Contre: 0/12 Abstention: 1/12
Association de Parents Elèves Drôles d'Ecoliers	150 €	Pour: 13/13 Contre: 0/13 Abstention: 0/13
APE (Association Parents d'élèves Vouzan	150 €	Pour: 13/13 Contre: 0/13 Abstention: 0/13
Contes de Griottes	150 €	Pour: 13/13 Contre: 0/13 Abstention: 0/13
Croix Rouge	50€	Pour: 11/13 Contre: 2/13 Abstention: 0/13

Compte-rendu - S	éance du	12	Juin	2017
------------------	----------	----	------	------

Les Restaurants du Cœur	100€	Pour : 6/13 Contre : 6/13 Abstention : 1/13
	50€	Pour : 6/13 Contre : 5/13 Abstention : 2/13
AVHEC Eau Vive	150 €→	Pour : 13/13 Contre : 0/13 Abstention : 0/13
	300 € <b>→</b> 600 € <b>→</b> Total : 900 €	Pour: 13/13 Contre: 0/13 Abstention: 0/13
Divers (reste à	1 750,00	
Total compte	3 000,00	

En ce qui concerne le demande de l'ADMR, le Conseil demande un report de vote afin de rencontrer la Présidente pour avoir plus de précision sur le fonctionnement de cette association.

Pour le conseil municipal, l'Association de chasse n'a pas d'impact local et vote :

Contre 6 – Abstention : 3 - Pour : 4. Pas de subvention accordée à l'Amicale de Chasse.

Monsieur Thierry HUREAU, 1er Adjoint demande que tous les protocoles avec les Associations soient revus

## Objet : Modifications des statuts du SIVOS - SERS - VOUZAN

Le Maire expose :

Les membres du SIVOS ont demandé une rédaction de l'article 2.a comme suit :

a) le fonctionnement des transports, à l'exclusion de la navette scolaire, pour les écoles de Sers et de Vouzan en relation avec l'enseignement, à condition que ces transports soient réservés aux élèves, au personnel des écoles et le cas échéant aux accompagnateurs participant à l'encadrement des élèves.

Après avoir entendu les délégués de la Commune auprès du SIVOS, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal approuve les nouveaux statuts du SIVOS.

## Objet : Contrat CAE au Secrétariat de Mairie

Mme le Maire expose :

Depuis octobre 2013, il n'y a plus d'aide au Secrétariat de Mairie. Depuis la fusion des Communautés de Communes le Service de l'urbanisme est un service commun, du fait du désengagement de l'Etat, La procédure d'enregistrement est différent et prend plus de temps ; il est donc nécessaire d'envisager de prendre une personne en contrat CAE, d'un an renouvelable pour aider au Secrétariat de Mairie.

Le Conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents, l'embauche d'une personne en contrat CAE pour un temps de 21 heures par semaine avec la possibilité d'augmenter le temps de travail par un avenant.

## Objet : Etude des devis et vote : Dépenses de Fonctionnement et d'investissement 2017

Après examen des devis, Le Conseil municipal décide des dépenses suivantes :

- Feu d'Artifice : 1 000 € (Votants 12)
   Pour : 12
   Contre : 0
   Abstention : 0
   Elagage : Entreprise DUBOIS : 2 356,20 €
   Pour : 13
   Contre : 0
   Abstention : 0
- Matériel informatique : SDITEC : 1 089,31 € Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0
- Matériel informatique pour l'Ecole : reporter au mois de Juillet 2017
- Travaux de reprise des soubassements et escalier de la Salle des Fêtes : 3 291,95 €

Pour: 13 - Contre: 0 - Abstention: 0

## Objet: Questions diverses

- Nomination d'un référent Chemin de randonnée pour le GrandAnngoulême : Mme Evelyne DOUILLARD.
- Ancien Bus : accord de principe du Conseil municipal de le donner à l'Association Avhec Eau Vive pour le Burkina Faso.
- Maison de Mme POURTAIN : \* visite des locaux par le Conseil ; \* projet de destination de la maison accord de principe d'achat à 50 000 € hors frais de notaire.
- Commission Fêtes et Cérémonies: \* retour de la Cérémonie du 14 Juillet; \* proposition accordée de planter 1 érable; choix de la date du repas des Ainés: 24 Septembre et de l'âge retenu: 62 ans (Année: 1955).
- Commission Communication Points abordés :
  - o Internet
  - Bulletin info papier
  - o Communication interne au Conseil
  - Rubrique du journal
  - Bulletin Hors Série
  - o Flyer spécial pour 14 juillet.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 0 heure 31.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire, Jacqueline LACROIX

